



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 février 2014
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine

Note verbale datée du 10 janvier 2014, adressée à la Présidente du Comité par la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine.

Le Gouvernement portugais est fermement attaché à l'application de la résolution [2127 \(2013\)](#). À cet égard, les mesures législatives nécessaires à sa mise en œuvre ont été publiées le 24 décembre 2013 (décision 2013/798/PESC du Conseil de l'Union européenne, en date du 23 décembre 2013). Les dispositions de la résolution ont été portées à la connaissance des services compétents du Gouvernement portugais.

